

**CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**  
**Du 22 mai 2023 à 20h00**  
**Présidence : M. Christophe FÜRER**  
**Salle du Conseil**

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire du Conseil, et aux représentants de la Presse et du public, le président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. 6 membres du Conseil sont excusés ce soir et leurs noms sont énoncés ainsi que l'absence pour raison professionnelle de la secrétaire titulaire Mme F. Gantin remplacée par Mme C. Herzog.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 27 février 2023
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n° 01-2023 relatif à une demande de crédit de CHF 205'000.- pour la révision du Plan d'Affectation Communal et son règlement
6. Préavis n° 05-2023 relatif à une demande de crédit de CHF 114'000.- pour la réalisation de gradins au nord du terrain multi sports Mini-Pitch des Communaux
7. Propositions individuelles

**Ordre du jour accepté à l'unanimité**

**1. Appel :**

42 Conseillers participent à la séance, 6 excusés (Mme J. Amy, Mme R. Buchet, Mme V. Elamly, Mme I. Golay, M. D. Olaya, M. R. Roussel), 2 absents (Mme J. Dutrançois, M. L. Magnollay). M. J.-M. Schlaeppli – municipal s'est excusé également auprès du Bureau. Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

**2. Procès-verbal de la séance du 27 février 2023 :**

Pas de correction demandée.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

**3. Communications du Bureau du Conseil :**

**- M. C. FÜRER – président :**

**Micro :** Nous allons continuer à utiliser le micro comme lors des séances précédentes.

**Bulletin unique :** Point sur le passage au bulletin unique pour les élections à la majoritaire et les votations : la nouvelle LEDP (Loi sur l'exercice des droits politiques) est entrée en vigueur en janvier 2022 et parmi les changements figure le passage au bulletin unique pour les élections majoritaires dès l'été

2023 ; les élections fédérales d'octobre 2023 sont donc concernées. Les Communes sont invitées à passer au bulletin unique d'ici-là. L'année passée la Municipalité a inscrit au budget 2023 le montant nécessaire à cet équipement, ce dernier a été accepté par ce Conseil. En accord avec la Municipalité nous avons décidé de passer au bulletin unique dès les prochaines votations du 18 juin. Le bulletin que vous trouverez dans votre matériel de vote sera donc différent des fois précédentes. Il nous faut maintenant nous équiper d'un appareil capable de lire ces bulletins : il est en commande et devrait être livré à temps. L'entreprise Kaiser Data s'occupe de fournir et installer ce matériel, elle va également nous faire une séance d'introduction dont la date est en attente. C'est M. C. Viquerat - municipal qui est en contact avec cette entreprise pour finaliser le tout. Nous aurons des tutoriels en ligne pour les dépouilleurs, et la DGAIC (Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes) organisera une soirée de formation le 29 juin. Le 18 juin, l'ensemble du Bureau sera présent comme d'habitude pour palier à un éventuel disfonctionnement de la machine ou autre, afin de pouvoir basculer sur un dépouillement manuel si besoin. Ce dernier sera plus long car le matériel se prêtera moins à cette méthode mais on aura assez de monde pour le faire dans les temps. Dans la suite on regardera pour réduire le nombre de dépouilleurs à chaque votation. **Le préavis n° 02-2023** sera à traiter lors de la prochaine séance, j'invite la Commission à se pencher sur le sujet.

**Les votations fédérales** du 26 novembre sont annulées faute d'objet à traiter.

Séances CC 2023	Remise des rapports	Commentaires
27 février – 20h	15 février	
03 avril – 20h	22 mars	Annulé
<b>22 mai – 20h</b>	<b>10 mai</b>	
19 juin – 19h	7 juin	Repas de fin d'année
11 septembre – 20h	30 août	
30 octobre – 20h	18 octobre	
11 décembre – 19h	29 novembre	Apéritif de fin d'année

**Votations 2023** : ~~12 mars~~ // 18 juin // 22 octobre (Elections fédérales) // 12 novembre (2ème tour Elections fédérales) // ~~26 novembre~~

#### **4. Communications de la Municipalité :**

##### a) **M. J.-M. Fernandez - syndic :**

La dernière fois qu'on s'est vu le gymnase était projeté à l'achat, à présent le Grand Conseil a voté et le montant de CHF 69'000'000.- a été acquis. Le gymnase d'Etoy est une réalité pérenne ainsi à partir de la rentrée du mois d'août, il existera pour lui-même et ne dépendra plus de Nyon ; son directeur a également été nommé en la personne de M. Olivier Krähenbühl.

L'augmentation de la fréquentation de nos transports publics va nous permettre d'avoir une augmentation d'une paire de courses qui sera prise en charge par le TRV (Transport Régional de Voyageurs) sur l'horaire 2024. Les paires de courses que nous payons avec les Communes alentour seront également

La dernière fois qu'on s'est vu le gymnase était projeté à l'achat, à présent le Grand Conseil a voté et le montant de CHF 69'000'000.- a été acquis. Le gymnase d'Etoy est une réalité pérenne ainsi à partir de la rentrée du mois d'août, il existera pour lui-même et ne dépendra plus de Nyon ; son directeur a également été nommé en la personne de M. Olivier Krähenbühl.

L'augmentation de la fréquentation de nos transports publics va nous permettre d'avoir une augmentation d'une paire de courses qui sera prise en charge par le TRV (Transport Régional de Voyageurs) sur l'horaire 2024. Les paires de courses que nous payons avec les Communes alentour seront également prises en compte pour améliorer encore les dessertes. De plus amples informations vous seront données lors des prochains Conseils.

**b) M. R. Corthay – municipal :**

**Kiosque :**

Rénovation des peintures et de l'électricité pendant les vacances de Pâques.

**Salle triple :**

Nouvelles attributions depuis la dernière séance du Conseil :

- Automatismes et régulations MCR, Paul Vaucher SA à Crissier ;
- Boiseries intérieures et plafonds bois, Laurent Carvalho Sarl à Etoy ;
- Faux-plafonds suspendus, Daniel Brunel-Clerc Sarl à Thierrens.

Il a été coulé 400 tonnes de chapes liquides dans la salle.

Il y a 24 km de tuyaux de chauffage dans l'ensemble du bâtiment dont 18 uniquement dans la salle triple.

Le bardage sur les parois arrive en finalisation. Les panneaux de bois sont enfin arrivés, on pourra réaliser le sol.

Concernant le prix : par rapport au dernier Conseil, l'estimation budgétaire à ce jour est de CHF 15'168'492.- +4,43%, on était à +4,26% en février, il n'y a donc pas eu beaucoup d'évolution en sachant que les panneaux solaires supplémentaires discutés la dernière fois sont compris dans cette évolution.

Les panneaux solaires sont à présent posés sur le toit.

Nous proposons une visite de la salle aux membres du Conseil communal et aux représentants des sociétés membres de l'USL, le mercredi 7 juin à 19h : rendez-vous au chemin des Communaux, devant la salle.

**c) Mme T. Séverin – municipale :**

Je vous informe qu'à la suite de nos différents ateliers participatifs qui ont eu lieu en février, nous avons finalisé notre Plan Énergie et Climat communal en intégrant au maximum des propositions issues des discussions précédentes et nous l'avons à présent transmis au Canton pour relecture. D'après les informations qu'on a des Communes qui ont fait ce travail un peu avant nous, il semblerait que le Canton soit relativement prolix dans ses commentaires et qu'il mette à peu près 1 mois ½ - 2 mois pour les rendre. On espère recevoir le document avant les vacances d'été pour que nous puissions le finaliser et vous le présenter à la rentrée.

- M. C. FÜRER – président : Est-ce que l'ouverture prochaine du centre de dépôt retrait épicerie locale dans la zone de la Tuilière a un rapport avec les

commentaires faits lors des échanges avec la population ou est-ce que c'est un hasard ?

- Mme T. Séverin - municipale : C'est un heureux hasard.

d) **M. C. Viquerat – municipale** :

Les statistiques d'utilisation des voitures Mobility sont présentées à l'écran : celles de 2021 (en sachant que la mise en service des véhicules s'est faite en août 2021) et celles de 2022. Vous voyez qu'il y a le nombre de réservations par voiture par mois, le nombre d'heures réservées et utilisées et le nombre de kilomètres parcourus par mois. Vous pouvez constater que ce sont des véhicules qui sont utilisés, ce qui nous rassure un peu car le but était de mettre en place un service pour la population. On voit que ça a démarré assez vite sur 2021 et qu'on a atteint une espèce de plateau, avec une légère fluctuation d'un mois à l'autre. Il y a un creux étonnant, mais peut-être pas surprenant, en juillet-août. Si on regarde les dernières lignes, vous avez le coût de location (pour la Commune) et la ligne suivante (ristourne) représente ce que Mobility nous rembourse sur les prix de location qui sont demandés aux utilisateurs de ces véhicules. Ces 2 voitures nous ont coûté CHF 19'821.- pour 2022, c'est-à-dire 64% du coût global des CHF 30'800.- On espère pouvoir encore augmenter cette utilisation. Nous sommes engagés sur un contrat de 4 ans, cela fait à présent 1 an ½ à peu près. Il faut encore surveiller une année avant de prendre quelques décisions et mettre éventuellement en place des mesures pour encourager encore plus l'utilisation.

- M. T. Cretegny : Dans le cadre des déplacements liés au fonctionnement de la Commune, les employés municipaux ont-ils envisagé d'utiliser un véhicule Mobility au lieu de leurs propres véhicules et de facturer les kilomètres parcourus ?

- M. C. Viquerat - municipale : Une bonne partie de cet usage propre est de la part des employés auxquels on rembourse en effet les frais kilométriques, et la directive est de dire qu'il faut utiliser en priorité les voitures Mobility si elles sont disponibles bien sûr. Concernant les Municipaux, c'est un petit peu plus délicat : il nous arrive de les utiliser mais c'est plus quand on a un problème de voiture personnelle car nous n'avons pas de kilomètre remboursé.

**5. Préavis n° 01-2023 relatif à une demande de crédit de CHF 205'000.- pour la révision du Plan d'Affectation Communal et son règlement :**

Mme T. Bonamy lit les conclusions du rapport de la Commission d'urbanisme qui recommande à l'unanimité au Conseil communal d'accepter les conclusions initiales du préavis municipal.

Mme A. Roulet-Wyss lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité au Conseil communal d'accepter les conclusions initiales du préavis municipal.

- M. C. FÜRER - président : Les conclusions des rapports des 2 Commissions sont identiques aux conclusions du préavis. La discussion est ouverte.

- M. J.-L. ROCHAT : Sur le montant total de CHF 205'000.- je vois qu'il y a CHF 33'000.- de divers et imprévus, ce qui représente plus de 16%. Est-ce

qu'on peut avoir une petite explication afin de savoir ce qui est prévu dans ces imprévus ?

- M. C. Viquerat - municipal: Il est vrai que ce n'est pas un préavis qui traite un dossier de construction où on prévoit des divers et imprévus généralement inférieurs à 15%. Là c'est un projet qui est quand même différent, ce sera beaucoup de discussions, de contacts, d'aller-retours avec les différents services cantonaux, alors nous espérons être assez bons pour les limiter au maximum mais si nous étions finalement moins bons, nous avons prévu un peu plus de divers et imprévus que d'habitude. L'objectif des montants placés dans cette catégorie n'est pas de les dépenser mais on peut s'attendre à quelques surprises sur un dossier de cet ordre.

- M. M.-O. Christinat : Quel sera le coût final du nouveau Plan d'Affectation Communal ? Est-ce que ce sera ces CHF 205'000.- ?

- M. J. M. Fernandez - syndic : C'est ce qui est prévu. Un PACom est quelque chose d'extrêmement compliqué. On a des échos d'autres Communes qui ont vu le projet aboutir au bout de plusieurs mois voire années. On espère ne pas avoir de dépassement et avoir des retours du Canton qui nous permettront d'aller de l'avant. On est au début, cela va être un long parcours.

### **Vote – en bloc**

1. D'accorder la demande de crédit de CHF 205'000.- pour la révision du Plan d'Affectation Communal et son règlement ;
2. D'accepter que ce montant soit financé avec notre trésorerie courante ;
3. D'amortir ce montant sur une période de 5 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

### **Accepté à l'unanimité**

#### **6. Préavis n° 05-2023 relatif à une demande de crédit de CHF 114'000.- pour la réalisation de gradins au nord du terrain multi sports Mini-Pitch des Communaux :**

- M. C. FÜRER – président : Ce préavis n'a pas été présenté lors de la dernière séance, il a été présenté entre 2 séances. Il a été décidé de faire fonctionner la Commission des finances et la Commission d'urbanisme qui avaient déjà planché sur le préavis de cette zone. Vous avez eu accès à cette information avant que les rapports soient rendus puisque je vous rappelle que les Conseillers peuvent toujours poser des questions aux Commissions qui travaillent sur un préavis.

Mme T. Bonamy lit les conclusions du rapport de la Commission d'urbanisme qui recommande à l'unanimité au Conseil communal d'accepter les conclusions initiales du préavis municipal.

Mme R. Durrer-Bolle lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité au Conseil communal d'accepter les conclusions initiales du préavis municipal.

- M. C. FÜRER – président : Comme pour le préavis précédent, les conclusions des rapports des 2 Commissions sont identiques à celles du préavis et j'ouvre la discussion.

- Mme A. Roulet-Wyss : La Commission des finances dont je fais partie a accepté à l'unanimité les conclusions de la Municipalité sur ce préavis. En effet du point de vue financier il nous a semblé que tout était en ordre. Cependant, à titre personnel, au-delà des seules considérations financières, j'aimerais vous faire part de mes doutes quant au bien-fondé de cet aménagement. Dans un premier temps, en considérant l'intitulé du préavis, j'ai pensé que la solution de mettre des gradins dans ce talus était plutôt astucieuse. Mais en y regardant de plus près, j'en suis venue à douter que le fait de couvrir de béton ces quelques 24m de talus soit véritablement la meilleure solution. Vous le savez les phénomènes climatiques extrêmes comme les inondations et les canicules sont en augmentation. Pour y faire face le Canton, mais aussi les Communes, établissent des Plans Climat. Celui du Canton de Vaud cherche notamment à promouvoir la végétalisation des sites scolaires et des recommandations dans ce sens ont été formulées à l'intention des Communes en 2021 déjà. Je vous lis un cours extrait du préambule de ce document : « les sites scolaires sont souvent des espaces très minéralisés, leur végétalisation permet de répondre à la fois aux préoccupations environnementales, biodiversité climat, ainsi que sociales, cadre de vie, santé. Tout en sensibilisant les générations futures à la nature et à ses bénéfices. La végétalisation des écoles contribue également à renforcer les réseaux écologiques en milieux construits. Lors de la démarche participative qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2022, dans le cadre du Plan Énergie et Climat d'Etoy, le groupe n°2 s'est penché sur la présence jugée excessive du bitume et du béton dans notre Commune et a proposé de verdir et de végétaliser les places publiques d'Etoy. Au vu de ces différents éléments, il me semble que le projet d'aménagement proposé par la Municipalité autour du Mini-Pitch des Communaux va à contre-courant. Pourquoi bétonner un espace actuellement végétal orienté plein sud et non ombragé ? Ne risque-t-on pas de créer un îlot de chaleur de plus ? Quelles sont les conséquences sur la perméabilité des sols ? Ces considérations sont bien sûr à mettre en regard avec les bénéfices potentiels que la population pourrait tirer de ces aménagements. Mais on peut se demander à quel besoin réel correspondent ces gradins autour d'un terrain de Mini-Pitch qui rassemble rarement plus d'une poignée de spectateurs. Selon la Municipalité il s'agit d'offrir un espace de détente et de convivialité pour les écoliers notamment lors de la pause de midi. Dans ce cas, est-ce que quelques tables et des bancs disposés sous des arbres ne rempliraient pas mieux cette fonction et à un meilleur coût ? Mesdames et Messieurs, je vous demande de tenir compte de ces éléments avant d'accepter un projet qui fera disparaître quelques dizaines de m<sup>2</sup> supplémentaires de nature sous une épaisse couche de béton.

- M. R. Corthay – municipal : Il me semble que Madame a oublié le pourquoi des gradins. Ce n'est pas uniquement pour les spectateurs mais c'est surtout pour préparer une surface nécessaire pour un bâtiment scolaire supplémentaire.

- Mme A. Roulet-Wyss : Il est vrai qu'il s'agit de préparer une surface plane pour disposer d'un bâtiment scolaire supplémentaire, en l'occurrence il y a un terrain en talus qui va être construit pour absorber la pente. Cette dernière est de 60% selon mes calculs, elle est donc bien inférieure à la pente qui existe par exemple en ce moment entre le terrain de street

workout et le terrain de foot qui jouxte la salle polyvalente. C'est une pente tout à fait raisonnable pour être imaginée végétalisée et donc il me semble que la bétonner n'est pas la seule solution.

- M. C. Viquerat – municipal : Il est vrai que la pente sans gradin d'un talus à cet endroit-là correspondrait à peu près au talus qui est entre la place devant la salle polyvalente et le terrain de foot. Point de vue longueur, hauteur, dénivelé, pente, ce serait très similaire. Celui dont il a été fait référence près du street workout est largement moins haut mais il ressemble un petit peu j'en conviens. Ces 2 endroits demandent pas mal d'heures d'entretien même si on ne les fauche pas tous les quinze jours, mais c'est un endroit qui est compliqué et relativement peu utilisé car laissé en état le plus naturel possible. Il faut garder en tête que nous ne sommes pas dans un milieu terrain naturel donc l'objectif est d'aménager un terrain presque plat pour abriter un futur potentiel bâtiment scolaire mais entre-temps ce sera une place végétale de plusieurs centaines de m2. Il n'est pas prévu d'avoir un gazon qu'on tonde tous les jours. Cette place pourra être utilisée au besoin pour des fêtes particulières par exemple monter une cantine en attendant un futur éventuel bâtiment. Mais l'objectif était de préparer une zone plate pour qu'on puisse utiliser cet espace-là pour des manifestations. Il y avait également des demandes complémentaires, qui datent de nombreuses années, pour offrir un service de beach volley à Etoy : nous l'avions positionné dans le passé récent à peu près à cet endroit-là. Actuellement on n'a pas encore de plan, on ne s'est pas fixé de priorité par rapport à cet objet-là mais s'il devait se faire quelque chose de ce genre, ce serait dans cette zone-là également, on profiterait de la zone plate. Il est vrai que dans le secteur on a déjà pas mal de béton et je vous rappelle que le rez de la salle triple est fait avec du béton brut, visible. Nous avons, pas loin du Mini-Pitch, un escalier principal pour accéder à l'entrée principale de la salle qui est aussi en béton brut. Le fait de compléter cette infrastructure par quelques mètres de béton (ce ne sera pas un gros volume car pas très épais) nous paraissait une solution simple, pratique et agréable pour pouvoir à la fois tenir les talus, pour pouvoir faciliter l'entretien du secteur et esthétiquement, ça dépend des goûts, mais apporter une note positive à ce secteur. En dehors de libérer un espace pour le nouveau bâtiment, il doit aussi tenir le chemin qui va être créé entre le préau scolaire du Collège et la place devant la salle triple. Ce chemin, qui va être déposé et construit sur des remblais, a besoin d'un certain support que les gradins pourraient représenter.

- Mme T. Séverin – municipale : Juste un complément d'information puisque vous avez fait référence à l'encouragement du Canton à végétaliser les préaux scolaires : on connaît ces projets, ces intentions, on est en lien avec les responsables durabilité de notre établissement scolaire et on travaille en ce moment sur des projets pour réfléchir ensemble à des souhaits, des suggestions d'enseignants, d'élèves pour amener des touches de biodiversité, pour laisser de l'herbe plus longue, pour installer des nichoirs...ce sont des choses qui se font. Maintenant, pour nous, ces gradins sont complémentaires à ça, on peut tout à fait envisager de végétaliser une partie du préau, il y a des petits jardins qui ont été faits, mais ces gradins visent aussi à amener de la convivialité. On pense aussi à la cantine, aux enfants qui aiment bien se poser, discuter pendant la pause de midi, on pense aussi aux compétitions car on espère que ce complexe va

en accueillir. Je ne sais pas qui d'entre vous a des enfants qui font beaucoup de sport : quand on arrive sur des compétitions de gym ou des tournois de foot, où il y a des dizaines ou des centaines d'enfants et de parents, c'est typiquement des lieux où les gens viennent s'asseoir, manger, discuter... C'est dans cette idée de convivialité qu'on a imaginé que ces gradins amenaient une plus-value au site globalement même s'il y a quelques mètres de béton.

- M. A. Magnollay : Je m'interroge sur ce projet, pas tant au niveau technique mais au niveau de la durabilité. Des solutions il y en a d'autres pour faire un talus ou pour faire des emmarchements. Alors que notre Commune s'équipe d'un Plan Climat, d'un fonds durable, accueille la Marche Bleue, là on fait un bel aménagement en béton alors que ce matériau n'est pas ce qu'il y a de mieux pour le CO2, alors qu'on nous recommande d'en mettre le moins possible, seulement là où c'est vraiment nécessaire. En termes de biodiversité également : un désert, il n'y aura rien qui pousse et pas de mauvaises herbes. On imperméabilise à l'inverse de ce qui est recommandé dans la gestion des eaux. Un îlot de chaleur par ailleurs où je ne suis pas sûr qu'il fera bon se poser en été. On pourrait rétorquer que ce n'est qu'un peu de béton en plus. C'est vrai, si on prend une comparaison suffisamment grande, les panneaux photovoltaïques qu'on a mis sur la salle, ce n'est aussi qu'un tout petit peu d'électricité en plus ou l'effet de serre de la Suisse qui n'est qu'un tout petit pourcent du monde : arrêtons de ne rien faire. On pourrait aussi nous dire qu'il y a une urgence : je n'y crois pas car un talus ça fonctionne. J'estime par ailleurs que dans ses aménagements la Commune doit montrer l'exemple, or ici on fait l'inverse. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à refuser ce préavis.

- M. V. Bovet : Je rejoins les deux interventions précédentes. J'aimerais juste revenir sur l'aspect convivialité : je ne comprends pas bien cette notion : imaginez simplement un talus, soit en escalier, soit en terrasse, vert avec 4 arbres comme sur la place devant le bâtiment communal, là vous avez une place conviviale et ombragée. Quand il fera 35°C l'été, les enfants ne pourront pas aller s'asseoir sur ces gradins. On n'a pas besoin de bétonner pour aplanir un terrain, on fait des terrains de foot bien plats et on n'a pas besoin de les bétonner et puis pour tenir le chemin, je ne suis pas technicien en la matière mais il y a bien d'autres solutions et on n'a pas besoin de béton pour tenir un chemin piéton 3m au-dessus, ça je n'y crois pas du tout. A propos de l'entretien, en hiver il faudra sabler, déneiger parce que ce sera dangereux car ça va glisser, c'est certain, il y aura des réclamations. En été il faudra poser des parasols, des voiles quand le soleil tape en plein sud... Avec tout le respect que je dois aux 2 Commissions qui ont travaillé sur le sujet, je trouve ce projet grotesque et à l'instar de mon collègue M. A. Magnollay, j'appelle également le Conseil à refuser ce projet.

- M. C. Fürer – président : Merci pour votre intervention, je note que si vous n'utilisez pas le micro il se peut que certains de vos dires soit perdus pour le PV.

- M. M.-O. Christinat : Je ne vais pas commenter la position de la Commission d'urbanisme mais si le préavis est refusé ce soir, que va devenir le talus ?

- M. C. Viquerat - municipal : Les plans initiaux qui avaient été présentés il y a 3 ans pour le projet de la salle triple, présentaient le chemin à peu près



une dizaine de mètres plus au nord pour avoir un talus de pente raisonnable dans le secteur. Par contre le projet à l'époque ne prévoyait pas de créer une place plane sur la partie nord du chemin. Si nous pouvons mal imaginer le fait que le préavis soit refusé, l'objectif sera de revenir aux plans initiaux et ainsi poser le chemin une dizaine de mètres plus au nord.

- Mme. S. Thury : Il est vrai que j'ai fait partie de la Commission d'urbanisme. L'histoire des arbres je peux vous assurer qu'on en a parlé et il est prévu d'en mettre de chaque côté. On n'a pas réfléchi à une autre solution que celle du béton proposée mais une chose qui nous a beaucoup interpellée c'est que s'il y a vraiment beaucoup d'enfants, je ne pense pas qu'un talus en terre soit approprié quand il y a de la pluie, de la boue... La Municipalité nous a promis de mettre des arbres pour mettre ces gradins le maximum à l'ombre.

- Mme V. Hüsler : Je fais appel à mes souvenirs, je pense avoir déjà vu des gradins avec la contremarche bétonnée mais le dessus herbé. Ce serait un compromis qui répondrait peut-être à la demande.

- M. C. FÜRER – président : Est-ce que la Municipalité veut répondre aux 2 points concernant les arbres sur les côtés des gradins et sur la version hybride ?

- M. C. Viquerat – municipal : En ce qui concerne les arbres, nous en avons discuté avec la Commission d'urbanisme : il est prévu quelques arbres qui vont être posés pour certains assez rapidement car ils seront au milieu des zones imperméables, pour créer de l'ombre, et les autres seront plantés une année plus tard. Nous avons prévu de compléter dans un premier temps la partie nord, le long du chemin des Poiriers, qui a des arbres espacés de manière à peu près régulière au nord des 2 bâtiments scolaires, jusqu'à la salle triple. Concernant le Mini-Pitch il est actuellement protégé par 3 arbres en devenir, au sud. Ils poussent chaque année mais ne couvrent encore pas complètement le Mini-Pitch, un jour on peut espérer qu'ils y apportent de l'ombre. Par contre pour pouvoir protéger les gradins avec des arbres, les planter au nord ne servirait pas à grand-chose surtout qu'il y a le chemin. La seule solution envisageable si on voulait couvrir les gradins serait sous forme de voile mais ceci n'est pas prévu dans le budget initial.

- M. G. Knigge : Je rejoins la position de Mme Roulet-Wyss et de M. Magnollay et Bovet. Je suis assez de cet avis au niveau écologie. Je me pose aussi une question au niveau entretien : est-ce que tout ce béton ce n'est pas aussi une invitation aux graffitis ?

- M. J.-L. RoCHAT : Je comprends que si on fait ces gradins tels que proposés il sera indispensable de mettre en place leur couverture. Est-ce que vous avez une idée du budget que cela va représenter ?

- M. C. Viquerat – municipal : Nous n'avons pas de budget prévu pour un ombrage sur le Mini-Pitch et les gradins alentours. Le voilage est la seule solution que nous envisagerions suite à la demande de la Commission d'urbanisme. L'utilisation actuelle du site, en sachant que nous ne sommes pas en été, est forte de tous les enfants du secteur : il y a entre 20 et 30 enfants qui tournent autour du Mini-Pitch, tous les jours à midi. Je pars du principe qu'en juillet-août il y a moins d'activité scolaire.

- M. J.-L. Knigge : Ce qui m'inquiète c'est la dimension danger qu'on amène en bétonnant. Dans cet espace les enfants courent, s'ils tombent sur du béton ou sur un talus, les dégâts ne seront vraisemblablement pas les

mêmes. S'il arrive un accident, les parents vont venir nous reprocher d'avoir approuvé une telle installation.

- M. P. Lüthi : Sur les arbres, ce serait possible de planter des arbres au-dessus des gradins car l'emprise au-dessus n'est que de 2m60 et puis la couronne d'un arbre est bien plus large, donc on pourrait planter aussi des arbres en haut des gradins pour ombrager l'été, il faudrait faire un îlot sur le chemin mais c'est possible.

### **Vote – en bloc**

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de réalisation de gradins au nord du terrain multi sports Mini-Pitch des Communaux ;
2. D'allouer le crédit de CHF 114'000.- pour financer ces travaux ;
3. D'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs.

**15 pour, 15 contre, 11 abstentions, le président doit trancher et demande quelques minutes de réflexion.**

- M. V. Payot : J'aimerais vous enlever une épine du pied, on a entendu beaucoup de choses aujourd'hui, personnellement je trouve que c'est une bonne idée de mettre des gradins maintenant la façon proposée n'est peut-être pas la bonne ou pas la meilleure. Pourrait-on demander à la Municipalité de revenir le 19 juin, avec un projet tenant compte des remarques qui ont été faites ce soir ?

- M. R. Corthay – municipal : Si on attend le 19 juin pour une décision, on ne mettra pas de chemin au propre entre les Collèges et la nouvelle salle donc j'engage volontiers quelques Conseillers pour venir faire la conciergerie. Nous on peut s'en passer, on voulait simplement préserver la parcelle pour une construction future, on fera le cheminement plus loin et on devra le démonter s'il y a une construction future.

- M. C. FÜRER – président : Avez-vous une idée du surcoût si on fait le chemin plus au nord et qu'on le défait en cas de construction à l'avenir ?

- M. R. Corthay – municipal : La Municipalité n'est pas un bureau d'ingénieur et même un bureau d'ingénieur ne vous répondrait pas comme ça coup sur coup, sans avoir les métrés.

- M. V. Bovet : Je constate qu'on est en train d'influencer un vote avec de nouveaux arguments alors que les débats sont clos. Soit les débats sont clos et le président tranche soit on reprend la discussion dans un mois mais le coup de dire si on n'a pas le chemin il faudra engager des concierges c'est un peu forcer la main ou jouer du chausse-pied.

- M. C. FÜRER – président : Vous avez tout à fait raison sur le fait que les débats sont clos et je remercie les intervenants d'avant de m'avoir laissé un petit peu de temps pour me réapproprier ce dossier afin d'être en mesure de prendre une décision. J'ai entendu les réflexions qui ont été faites sur le béton, j'ai entendu les réflexions sur la sécurité, sur l'îlot de chaleur, j'ai entendu aussi de l'autre côté le pragmatisme de l'installation de ces

éléments simples en profitant des travaux actuels. Quand j'ai entendu parler de ce préavis la première fois je n'ai pas eu l'impression qu'on allait créer un îlot de chaleur massif, c'est une longueur de Mini-Pitch sur une hauteur de 3 ou 4 étages dans un contexte qui est très bétonné. On peut certainement faire mieux, on peut certainement mettre des voiles, des arbres, des glycines mais je vais pour ma part approuver le projet.

**15 pour, 15 contre, 11 abstentions, accepté à la majorité avec la voix du président.**

### **7. Propositions individuelles :**

- M. V. Bovet : Je trouve que le micro ne fonctionne pas de manière optimum et voudrait comprendre si la remarque précédente sur mon allocution sans l'utilisation du micro et le risque que mes propos ne soient pas retransmis au PV était une sorte de menace qui permet de n'entendre que ce qu'on a envie d'entendre et si du fait que j'ai la voix qui porte je peux continuer à m'exprimer sans micro.

- M. C. FÜRER – président : Il n'y a aucune menace, ni voilée ni pleine, on a 2 applications qui enregistrent pour être sûr de bien capturer l'intégralité des débats qui se tiennent ici. Mme C. Herzog prend des notes mais comme vous l'avez remarqué, les PV sont assez exhaustifs, je me dis peut-être qu'avec ces appareils-là et avec la prise de notes, qu'une partie de vos élocutions arrivent à manquer. Je n'ai pas dit que vos interventions ne figureraient pas au PV, j'ai dit qu'elles risqueraient d'être moins complètes, j'aurais peut-être dû utiliser le conditionnel et pas le futur. Désolé si vous vous êtes senti visé, je suis d'accord aussi que le micro a des sautes d'humeur, je pensais avoir trouvé le coup en éteignant le mien pendant que l'autre était activé mais ce n'est pas ça. On va juste s'en remettre à la technique en espérant qu'on entende bien les interventions au micro, les interventions entrecoupées, les interventions sans micro avec une bonne voix et on fera au mieux pour le PV.

- Mme. V. Hüsler : Personnellement je comprends mieux les personnes qui parlent fort depuis derrière que lorsqu'elles viennent devant et que le micro fonctionne mal ou pas par moment. Le fonctionnement pas intermittence du micro peut perturber/gêner la personne qui s'exprime. Ça n'aide pas les intervenants, ça me dérange quand je parle mais aussi quand j'écoute les autres.

- M. C. FÜRER – président : Je suis tout à fait d'accord, c'est embêtant.

- M. J.-L. ROCHAT : Je pense qu'on est au XXIème siècle, le budget de la Commune est quand même assez confortable, est-ce qu'on ne peut pas mandater une entreprise ou faire quelque chose pour que les Conseils puissent être audibles ? Ce micro ne fonctionne pas depuis je ne sais pas combien de temps, enfin avec moi il fonctionne bien, mais derrière c'est vrai que c'est inaudible.

- M. C. FÜRER – président : On va prendre en compte ces remarques, c'est quelque chose qui évolue, on en a parlé à plusieurs reprises. Pour les longues interventions ça coupe et ça perturbe. On va voir avec la

Municipalité si on peut changer le matériel pour améliorer le confort d'écoute et d'enregistrement pour le Conseil.

- M. V. Payot : J'aimerais vous parler du chemin Sous-la-Ville. Je ne sais pas si la Municipalité a remarqué le chemin au niveau des nouvelles constructions en cours actuellement : il s'est littéralement effondré et on a un passage bientôt sous la route qui est en train de se créer. Cela peut devenir dangereux surtout quand il y a des croisements qui sont à faire.

- Mme S. Thury : La fête au village se tiendra les 2 et 3 juin et je profite de ce Conseil pour remercier la Municipalité de nous permettre de faire cette fête au village dont toutes les sociétés et tous les habitants se réjouissent. N'hésitez pas à en parler autour de vous, faites de la publicité car il y a vraiment beaucoup à voir.

- M. J. Lepori : A propos de la fête au village, on va se trouver avec la fête là où il y a les travaux, anciennement chez Mme Berger. En passant ce soir, on a vu qu'il y a passablement de matériel dehors. Est-ce que la Municipalité peut demander à la société qui fait ces travaux de fermer pendant ces 2 jours avec des bâches ou quelque chose sur leur grillage pour éviter d'avoir des problèmes ou en tout cas pour améliorer l'esthétique pour la fête ?

- Mme S. Thury : J'ai eu rendez-vous avec eux sur le chantier et le matériel ne sera pas tout au bord comme il l'est actuellement.

Séance levée à 21h25

**Prochaine séance :**  
**19 juin 2023 – 19h00**

Le président

La secrétaire

Christophe Fürer

Fanny Gantin

